

R.O.I

FUN AVENTURE ABSL



2023-2024

IDENTIFICATION DU POUVOIR ORGANISATEUR

Les centres de stages de sont gérés par Fun Aventure asbl dont le siège social est situé Rue de la Station 118/2 5370 HAVELANGE.

Notre site www.funaventure.com comporte toutes les informations nécessaires et relatives aux stages. Nous sommes joignables via cette adresse mail : info@funaventure.com

Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions.

PROJET PEDAGOGIQUE

La mission du projet pédagogique consiste à contribuer à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires. Il est disponible sur simple demande auprès de Fun Aventure asbl, disponible auprès des coordinateurs des centres de vacances durant les périodes de stages et consultable sur le site internet www.funaventure.com

PARTIE 1 – REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE NOS STAGES EN Belgique

Périodes

Fun Aventure propose, selon les disponibilités des infrastructures réservées, des stages à chaque période de congés et de vacances scolaires, à savoir :

- Vacances d'automne (Toussaint)
- Vacances d'hiver (Noël et Nouvel An)
- Vacances de détente (Carnaval)
- Vacances de printemps (Pâques)
- Vacances d'été (Juillet et Août)

Ainsi que des accueils extra-scolaire les mercredis après-midi

Accessibilité au centre de stage

L'ensemble des centres de vacances sont accessibles à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Seuls les enfants et membres du staff encadrant sont acceptés sur le site sauf acceptation des administrateurs et coordinateurs responsables.

- Enfants porteurs de handicaps

Les centres de stages acceptent des enfants de type 1 (retard mental léger). Nous demandons cependant aux parents de nous expliquer la spécificité du handicap de l'enfant lors de l'inscription afin d'organiser au mieux son intégration.

Au cas par cas, nous analyserons la situation de l'enfant pour acceptation.

- Maladies contagieuses

Les enfants victimes de maladies contagieuses seront écartés. Une attention particulière doit être portée à la contagiosité lors de l'examen préalable à l'entrée de l'enfant en stage. En effet, le report de l'entrée en milieu d'accueil peut être exigée en attendant la disparition de certains symptômes, la confirmation d'un diagnostic ou la fin d'une période d'incubation (varicelle).

- Pédiculose (présence de poux sur la tête)

Les poux ne sont pas en exclusivité dans les écoles. Toutes les collectivités peuvent malheureusement rencontrer un problème de poux. C'est une problématique délicate car elle crée parfois des stigmatisations de certains enfants et de leur famille. Dans la plupart des cas, une fois le traitement entamé, les enfants ne sont plus contagieux. Les parents seront informés du problème à la fin de la journée et devront réaliser le traitement le soir : - peignage de cheveux mouillés avec peigne à poux.

- Traitement local avec un pédiculaire : shampoing à base de pyréthriinoïdes, lotion à base de malathion.

Si le traitement a été effectué, l'enfant sera accueilli le lendemain pour participer aux activités. Une éviction de 24 heures pourra être envisagée en cas de pédiculose.

Répartition des groupes

Les groupes sont répartis de la manière suivante :

- 1 groupe 3 / 5 ans : accueil et petite enfance
- 2 groupes 6/12 ans.

Les activités

- Début des activités → 9H00
- Fin des activités et rassemblement dans les locaux de garderie pour l'accueil des parents, retour au calme, évaluation collective de la journée → 16H30

Les enfants doivent impérativement être présents pour 8h50 au plus tard afin de ne pas perturber le début des activités. Tout retard lors de la « garderie » du soir entrainera un coût supplémentaire.

Toute la semaine sera impérativement consacrée au thème de manière à la rendre complètement immersive pour les enfants.

La semaine précédant la venue de l'enfant en stage, un mail explicatif sera envoyé au responsable de l'enfant.

L'accueil

Fun Aventure organise un accueil gratuit durant toutes les périodes de stage.

Gratuite avec l'obligation d'inscription : de 8h00 à 9h et de 16h30 à 17h00

Payante forfaitaire avec obligation d'inscription : de 7h à 8h et de 17h00 à 18h

Si vous ne récupérez pas vous-même votre enfant, il est obligatoire de compléter le document « autorisation parentale » téléchargeable sur notre site internet qui autorise une tierce personne à le récupérer à votre place sans quoi votre enfant ne pourra quitter les lieux du stage.

Repas et boissons

Il est demandé de fournir une gourde à vos enfants. Ils disposeront d'eau potable tout au long de la journée. N'oubliez pas de prévoir les collations pour les pauses du matin et de l'après-midi. Nous insistons sur le fait d'éviter le « suremballage ». Une boîte à tartine contenant gâteaux ou fruits sera préférée.

Pour les repas, deux choix s'offrent à vous :

- Votre enfant apporte son casse-croûte
- Vous avez la possibilité de commander un sandwich via notre organisation lors de l'inscription

Si vous souhaitez adapter le régime alimentaire de votre enfant, en cas d'allergie, de végétarisme ou par convictions religieuses, merci de nous informer dans la case

commentaire lors de l'inscription et de le mentionner au moniteur responsable lors de votre arrivée.

Temps de détente

Un espace adapté au repos est aménagé pour les groupes maternels. Pour les enfants qui en ressentent le besoin, une sieste est proposée après le repas. Pour les autres, des activités plus calmes sont prévues lecture d'histoires, dessins, promenades,...

Vêtements et matériel à prévoir

Il est demandé de prévoir l'équipement et le matériel de votre enfant en fonction du thème du stage et de la météo.

Voici une petite check-list de l'équipement utile à prévoir :

- 3/5 ans : OBLIGATION de prévoir des vêtements de rechange et des langes + nécessaire pour la sieste avec **NOM ET PRENOM** !
- 6/12 ans : En fonction des thèmes prévoir le nécessaire (rechange, chaussure adaptée,...) avec NOM ET PRENOM !
- Eté : CREME SOLAIRE ET CASQUETTE OBLIGATOIRE avec NOM ET PRENOM !
- Par tous les temps : un coupe-vent et vêtements de rechange OBLIGATOIRE avec NOM ET PRENOM !

Si un stage demande un matériel spécifique ou un équipement adapté, nous vous communiquerons le mercredi de la semaine qui précède le stage.

Il est également important de prendre en considération les conditions climatiques. Par tous les temps, nous vous demandons de prévoir un coupe-vent et vêtements de rechange.

Déplacements à l'extérieur

Dans le cadre de certaines activités (paintball, ferme pédagogique,...) les enfants peuvent être amenés à se déplacer à l'extérieur du site. Nous vous tiendrons informés des dispositions à prendre si une modification de l'horaire devrait avoir lieu ou si un nouveau lieu de rendez-vous pour amener ou récupérer les enfants devait être fixé.

Dispositif d'urgence

En cas d'urgence, chaque lieu de stage appliquera le plan d'urgence inhérent à l'établissement dans lequel il se trouve.

Des consignes de sécurité, affichées en nombre et facilement accessibles, renseignent le personnel encadrant sur la conduite à suivre en cas d'incendie ou autres.

En cas d'alarme, l'ordre est d'évacuer les occupants en suivant les itinéraires d'évacuations prévues de se rendre au lieu de rassemblement en attendant l'intervention et les consignes de secours.

Participation à des séjours en internat

Si votre enfant est inscrit à l'un de nos séjours en internat en Belgique, nous vous demandons de respecter ces quelques règles particulières :

- Il vous est demandé de respecter des horaires qui vous sont communiqués via les mails de confirmation d'inscription à nos stages
- Il est important de prévoir des draps pour la literie ainsi qu'un sac de couchage et oreiller
- Equipement de base pour la semaine : toilette (essui de bain, savon, brosse à dents, shampoing, dentifrice, gants de toilette,...), pyjama, vêtements de sport, de pluies et de rechanges.

Fiche médicale

Il est **OBLIGATOIRE** de compléter une fiche médicale pour **CHAQUE ENFANT** inscrit à l'un de nos stages. Cette fiche se trouve dans l'onglet « documents » présent sur votre profil.

Il est important de mettre à jour celle-ci avant chaque début de stage via l'onglet « mon profil ».

Accidents

En cas d'urgence, les parents/ tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les parents/tuteurs légaux marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de leur enfant par le responsable du stage ou par le service médical qui est associé.

Vous autorisez le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de votre enfant même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. Nous vous remettons les documents d'assurance à faire remplir par le médecin. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels.

Usage de médicaments

Les animateurs et coordinateurs disposent d'une boîte de premiers secours. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et à bon escient : paracétamol, désinfectant, pommade en cas de brûlure et/ou piqûres d'insectes.

Les membres du personnel du stage ne sont pas habilités à administrer des médicaments aux enfants. Ils sont autorisés à le faire uniquement sur base d'un certificat médical les y autorisant.

Perte-vol-dégradation

L'asbl Fun Aventure décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou dégradation d'objets personnels. Ce type d'incident peut être couvert par une assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas Fun Aventure ne pourra être tenu pour responsable dans le cas de non-respect de cette consigne.

Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, nous photographions et filmons les participants afin de capturer des capsules qui serviront de visuel promotionnel. Ces photos et vidéos peuvent être utilisées dans nos outils de communication, sur notre page internet, nos réseaux sociaux,... L'inscription à un stage Fun Aventure vaut pour accord d'être ainsi photographié et filmé. En cas de refus de cette clause, le parent/tuteur légal demandeur devra envoyer un mail à l'adresse info@funaventure.com avant le stage.

Règles de vie au sein du stage Fun Aventure

Les moniteurs sont chargés de l'animation et de la surveillance des enfants. Tous les actes posés dans ce cadre devront être en conformité avec les prescriptions du projet pédagogique.

Afin de remettre au personnel des stages d'exercer correctement son travail, l'enfant est soumis à son autorité.

Les premiers moments de la semaine serviront à expliquer et rappeler le règlement général de la semaine. Ensuite moniteurs et enfants élaboreront la charte du « bien vivre ensemble ». Il est important à nos yeux que les enfants s'approprient ces règles et que l'adulte s'en porte garant.

Règles générales du centre de stage :

Le respect des autres, des lieux, des locaux et du matériel est de rigueur pour tous à tout moment. En application de cette règle, il est indispensable de respecter les personnes dans leurs différences, d'utiliser les lieux et le matériel conformément à leur usage, d'adopter les règles d'hygiène, d'observer le calme pendant les périodes de sieste et de repas. Il est interdit de fumer. Toutes les règles de bienséance sont d'application.

Nous ne tolérons pas les actes de vandalismes, de vols, les actes et les paroles d'ordre raciste, cela pourra faire objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif du stage. Tout autres actes de quelques formes que ce soit, ou attitudes discriminatoires comme l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, l'islamophobie,... ainsi que des symboles correspondants seront sévèrement réprimés par l'organisation.

Le non-respect manifeste des règles de vie, ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants fera l'objet d'un avertissement adressé en fin de journée aux parents/tuteurs légaux via le coordinateur.

Au-delà de deux avertissements, le coordinateur ou responsable du stage peut décider une exclusion temporaire voir une exclusion définitive en fonction de la gravité des actes commis.

PARTIE 2 – CONDITIONS GENERALES DE VENTES DES STAGES ET SEJOURS EN BELGIQUE

Modalités d'inscriptions

Toutes les inscriptions doivent se faire :

- Soit via notre site internet www.funaventure.com
- Soit via le site www.stage.marche.be pour les stages se déroulant à Marche-en-Famenne*
- Soit via l'application mobile « myfunaventure » disponible sur Apple Store et Android Market

En cas de problème, vous pouvez contacter :

- Hors stages : le numéro général de l'ASBL
- Pendant les stages : le numéro direct des coordinateurs se trouvant sur place (numéro communiqué lors des mails d'informations d'avant stage)
- ➔ Les coordinateurs responsables ne sont joignables QUE lors des horaires de stage : du lundi au vendredi de 8h à 18h au numéro communiqué

L'inscription à l'un de nos stages implique l'adhésion à nos conditions générales ainsi qu'à notre règlement d'ordre intérieur. Toutes inscriptions vous engage à payer et à vous y présenter.

L'inscription se fait par semaine complète et le montant de la participation est de minimum 90€ par enfant sauf pour les thèmes spéciaux. En effet, les inscriptions à la carte nuisent à la qualité de l'accueil car elles rendent difficile la cohésion du groupe, sa dynamique et la participation des enfants.

Veuillez à bien choisir le thème du stage pour votre enfant. Une fois l'inscription effectuée, le changement de thème sera difficilement possible et uniquement avec l'accord des responsables.

Lorsque vous inscrivez votre enfant, vous recevez automatiquement un récapitulatif d'inscription et un mail de confirmation avec le montant exact à payer vous parviendra dans les deux jours ouvrables.

En cas de difficultés financières, nous nous engageons à trouver une solution au cas par cas afin de laisser la possibilité à chaque enfant de participer aux activités du centre de stage. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe.

Modalités de paiements

Le montant total à payer est indiqué dans le mail de confirmation. Vous y trouverez les coordonnées bancaires ainsi que la communication à joindre à votre paiement.

Vous disposez d'un délai de 5 jours pour régler l'acompte.

Il n'est pas possible de payer en liquide, tous les paiements doivent se faire par virement bancaire via une communication structurée qui vous sera indiquée lors de votre inscription.

En cas d'inscription 5 jours ouvrables avant le début du stage, il est impératif de vous munir de la preuve de paiement et de vous présenter le premier jour du stage auprès d'un coordinateur.

*Même en cas d'inscription via le site de la commune de Marche-en-Famenne, les conditions générales de ventes et de modalités d'annulations ci-dessus s'appliquent.

Politique d'annulation

Toute annulation à partir de 15 jours avant le début du stage engendre des frais.

Pour rappel, votre inscription est prise en compte à partir du moment où vous recevez notre mail de confirmation d'inscription.

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant et que le stage est payé dans sa totalité, celui-ci vous sera remboursé uniquement sous la forme d'un bon à valoir après l'application des conditions générales suivantes :
 - Annulation plus de 30 jours avant le début du stage → remboursement total du montant du stage
 - Annulation entre 30 et 15 jours avant le début du stage → remboursement du prix du stage – 20€ de frais d'annulation
 - Annulation à moins de 15 jours avant le début du stage ou absence injustifiée lors des stages → aucun remboursement

- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant hors des délais légaux et que le stage est impayé dans sa totalité, Fun Aventure sera dans l'obligation de vous facturer le stage avec application des conditions suivantes :
 - Annulation de plus de 30 jours avant le début du stage → pas de frais
 - Annulation entre 30 et 15 jours avant le début du stage → facturation de 20€

- Annulation à moins de 7 jours avant le début du stage ou absence injustifiée lors des stages → facturation à 100% du montant du stage
- Si vous décidez d'annuler la participation de votre enfant pour maladie ou s'il est absent pendant la semaine pour maladie durant 2 jours ou +, les remboursements suivants seront accordés sous la forme d'un bon à valoir **après présentation du certificat médical** :
 - Absence complète couverte par un certificat → remboursement de 80% du montant du stage
- **ATTENTION, le certificat médical doit nous parvenir dans les 3 jours ouvrables par mail à l'adresse : info@funaventure.com ou par courrier à l'adresse suivante : Fun Aventure ASBL, Rue de la Station 118/2, 5370 HAVELANGE. Ils vous est également possible de le donner au coordinateur du site en vous rendant sur place. Si le certificat médical ne nous a pas été transmis dans les délais impartis, la demande de remboursement ne sera pas prise en considération.**
- Fun Aventure se réserve le droit d'annuler un stage ou une activité extra si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Nous vous préviendrons par mail ou par téléphone au plus tard une semaine avant le début du stage. Nous vous proposerons dès lors une solution de remplacement. Si aucun changement n'est possible, l'intégralité du montant perçu vous sera remboursée.

Chèque-cadeau

Si vous disposez d'un chèque-cadeau, il est impératif de le mentionner à l'inscription dans la case « communication » en précisant le montant et la provenance.

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** remettre ce chèque au coordinateur le premier jour du stage. Dans le cas contraire, vous serez toujours redevable du montant total.

Bon à valoir

Si vous disposez d'un bon à valoir, il est impératif de le mentionner à l'inscription dans la case « réduction » en précisant le montant.

Si votre bon à valoir est inférieur au montant du stage choisi, vous devrez payer la différence. Dans le cas contraire, s'il est supérieur alors le coordinateur vous remettra la différence sous cette même forme.

Il est **OBLIGATOIRE** de remettre ce bon au coordinateur le premier jour du stage, dans le cas contraire vous serez toujours redevable du montant total.

(Réductions

Fun Aventure en collaboration avec ses partenaires, vous offrent des avantages si vous êtes membre chez l'un de ceux-ci :

- Partenamut → 10% sur un stage de base à 90€
- Euromut → 10% sur un stage de base à 90€
- Solidaris Liège → 5% sur un stage de base à 90€

Garderies gratuites

Tout retard sera pénalisé d'une indemnité forfaitaire de 10€ dès les 10 premières minutes payables comptant. Les parents sont tenus de respecter ces conditions, dans le cas contraire Fun Aventure s'autorise le droit de refuser votre enfant sans aucun remboursement possible.

Repas et boissons

Pour le repas, deux possibilités s'offrent à vous :

- Casse-croûte de la maison → 0€
- Sandwichs → 25€/semaine

Les repas sont à commander lors de l'inscription. Par souci d'organisation, le choix des repas se fait par semaine complète. Il sera toutefois possible de modifier la garniture 1x en cours de semaine.

Si vous souhaitez adapter le régime alimentaire de votre enfant, en cas d'allergie, de végétarisme ou par convictions religieuses, merci de nous en informer dans la case « commentaire » lors de l'inscription et de le mentionner au moniteur responsable lors de votre arrivée.

Attestations de mutuelle et de fréquentation

A la fin du stage, vous pourrez télécharger vos attestations de fréquentations et de mutuelle grâce à votre compte « myfunaventure » via l'onglet « documents » en cliquant sur « attestations mutuelles ».

Votre avis nous intéresse

Fun Aventure est un organisme qui souhaite évoluer sans cesse. Afin de nous améliorer et d'être encore plus proche de ce que vous attendez de nous, un document est téléchargeable via notre site internet. N'hésitez donc pas à nous donner votre avis. Nous prendrons en considération vos différentes remarques afin d'améliorer la qualité de nos stages.